

RETOUR SUR la Matinale de l'observatoire interrégional des métiers de la mer de Méditerranée

Un évènement organisé le 10 juillet 2023 à Marseille

OUVERTURE DE LA MATINALE



Eric LEVERT, Directeur interrégional de la mer Méditerranée (DIRM)

La DIRM assure le secrétariat des instances de concertation placées sous l'autorité des préfets coordonnateurs de la façade Méditerranée, telle que la commission spécialisée du Conseil maritime de façade en charge de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer. Cette commission s'est dotée en 2022 d'un **Observatoire interrégional des métiers de la mer**. Outre la vie de ces instances, la DIRM, en tant qu'autorité chargée de la formation des marins professionnels, a pour principales attentes vis-à-vis des travaux de la commission emploi-formation qu'elle permette aux marins d'intégrer les dispositifs de Pôle emploi et de bénéficier des financements existants pour les métiers non-embarqués. Le DIRM insiste sur le besoin pour les métiers de la mer de s'adapter aux enjeux des transitions écologique et énergétique.



Géraldine DANIEL, Directrice du Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les trois missions des Carif-Oref, que sont la collecte de données, l'observation, l'information pour l'orientation, sont présentées. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la DREETS ont apporté un soutien qui a permis de préfigurer en 2022 l'observatoire des métiers de la mer. C'est désormais dans le cadre de "FAMEX 2030" que l'observatoire poursuit ses ambitions.



Valérie FLACHAIRE, experte mer de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'organisation d'une telle matinale permet de donner de la visibilité aux métiers de la mer, qui est un enjeu majeur des travaux engagés.



PRÉSENTATION DE LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS ET MÉTIERS



Anne-Sophie DUMORTIER, chargée d'études au Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur et coordinatrice de l'observatoire interrégional des métiers de la mer

Les premiers travaux ont permis de définir :

- Un "périmètre Mer" de 39 activités des employeurs : 19 activités en "cœur Mer" et 20 activités supplémentaires dites "périphériques Mer" ;
- Un périmètre des métiers de la mer : 111 métiers sélectionnés au sein du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome).

En 2019, la façade méditerranéenne recense 71 144 établissements ayant une activité dans le "périmètre Mer".



Les créations d'établissements sont globalement en croissance dans les trois régions de la façade. On comptabilise 214 000 emplois dans les activités du "périmètre Mer", dont près de 24 000 dans les activités "cœur Mer". En six ans, le nombre d'emplois dans les activités "cœur Mer" a régressé de 3 %. Stimulé par les activités "périphériques Mer", l'emploi dans le "périmètre Mer" est en croissance (+5 %).

Le *Panorama statistique* complet peut être téléchargé [ICI](#)

Dans les activités "cœur Mer", les métiers les plus représentés sont ceux de la pêche (patrons pêcheurs et marins pêcheurs), de la marine marchande (matelots) et de dockers. On remarque cependant que les 10 premiers métiers "cœur Mer" diffèrent d'une région à l'autre.

L'évolution de l'emploi des 10 premiers métiers "cœur Mer" est principalement portée par la croissance des emplois très qualifiés d'ingénieurs et de cadres (métaux ou transport) mais aussi par celle des mécaniciens qualifiés de maintenance. Au contraire, on constate une perte d'emplois dans le secteur de la pêche, qui perdure encore aujourd'hui.

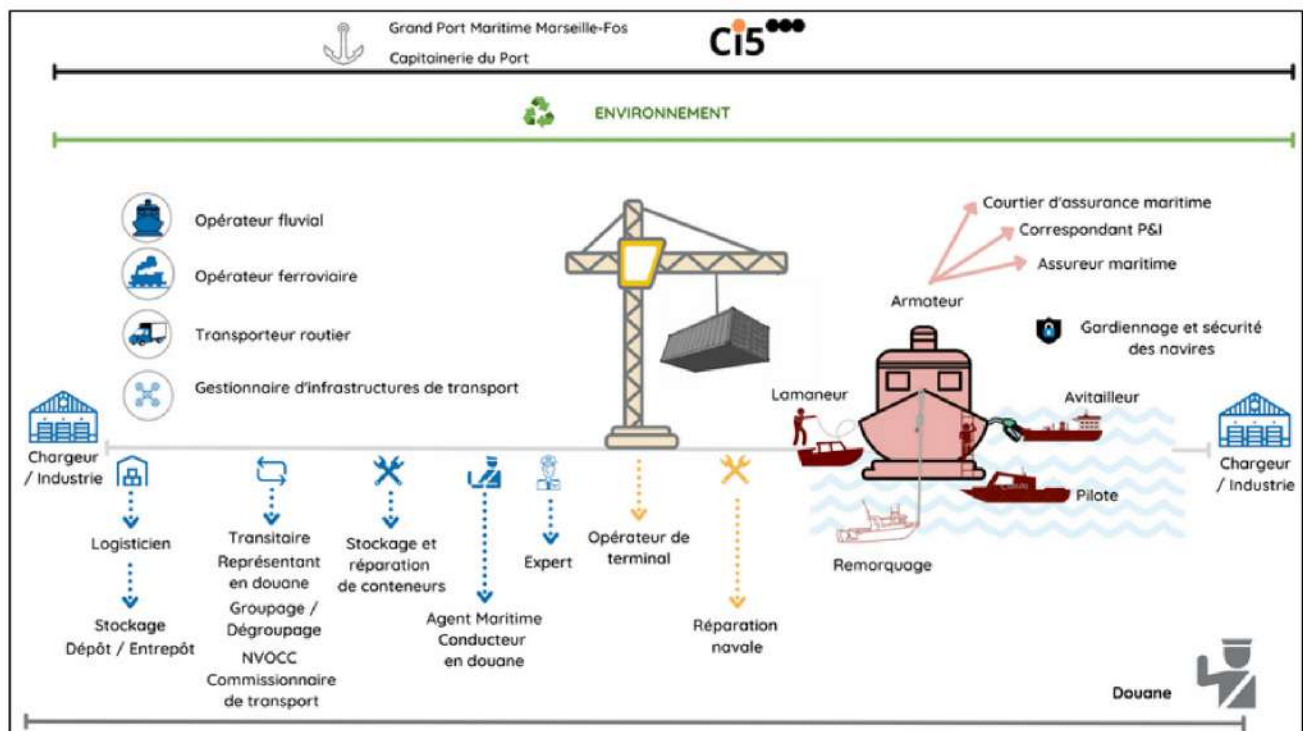


Illustration de la diversité des métiers de la mer représentés dans un port de commerce



Arnoux MAYOLY, membre du bureau de l'Union maritime et fluviale Marseille-Fos et directeur de la société coopérative du lamanage Marseille-Fos

Sont recensés 26 métiers différents sur le port de commerce. Certains sont embarqués et requièrent une formation professionnelle de marin, d'autres non. L'infographie ci-après illustre le métiers de cet environnement portuaire.



Source : UMF



Pourquoi le tourisme littoral n'a-t-il pas été intégré au périmètre de l'observatoire ?

Les membres de la commission spécialisée ont souhaité se cantonner à l'observation des métiers du tourisme sportif littoral qui sont intégrés dans les activités sportives (quatre codes NAF associés) mais aussi dans les *Activités récréatives et de loisirs* et les *Parcs d'attractions et parcs à thème*. D'autres activités de périmètre "périphérique Mer" illustrent d'autres filières du tourisme, comme les agences de voyage, la location d'articles de loisirs, etc.). En revanche, ne sont pas prises en compte les activités de l'hôtellerie-restauration car elles surestiment les emplois des activités de la mer (doublement du nombre d'emplois).



La façade se caractérise par un tissu de recherche très fort, comment ce secteur est-il comptabilisé ?

Les métiers "Etudes et recherche" exercés dans les entreprises et structures du "périmètre mer" sont bien pris en compte, comme par exemple les métiers des études géologiques, des études et de l'ingénierie du BTP, de l'ingénierie et de la recherche en développement industriel, etc. En revanche, la recherche dans l'enseignement supérieur (code NAF 8542Z) n'est en effet pas retenue. Comme pour l'hôtellerie-restauration, cela impliquait de prendre en compte des métiers trop éloignés du champ d'observation de la mer et conduisait à des surestimations.



Comment est comptabilisé le yachting, qui est une activité importante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur notamment ?

Le yachting est comptabilisé de différentes manières, en fonction de l'activité de l'entreprise qui embauche le marin. Les entreprises de gestion d'équipage peuvent être répertoriées dans les activités de la *Réparation et maintenance navale* (3315Z), dans l'*Affrètement et l'organisation des transports* (5229B) ou encore dans les *Services auxiliaires de transport par eau* (5222Z). Ces trois codes NAF sont bien inclus dans le périmètre des activités de de la mer.



Comment est comptabilisé l'emploi des marins étrangers au yachting ?

Sont comptabilisés dans le recensement de la population (base de données utilisée pour les travaux de l'observatoire) tous les résidents, quelle que soit leur nationalité, qui vivent en France depuis au moins 1 an ou pour 1 an et exercent une activité professionnelle en France. En revanche, les saisonniers de courte durée ne sont pas comptabilisés dans le recensement de la population.



L'emploi des équipages au yachting est fortement saisonnier. Quel effet cela-a-t-il sur les chiffres ?

Le recensement de la population ne comptabilise pas les emplois saisonniers de courte durée. Il faut utiliser une autre base de données pour mesurer l'emploi des travailleurs étrangers saisonniers : la déclaration sociale nominative.

LA RECHERCHE DE MAIN D'OEUVRE DANS LES MÉTIERS DE LA MER



Charlotte ELLENA, référente économie bleue au sein du Pôle emploi Occitanie

Le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) est en cours d'évolution. Le récent passage au Rome 4.0 (mars 2023) doit permettre d'adopter un langage accessible et partagé. Pour les recruteurs, cela permettra de mieux décrire les postes à pourvoir, de faciliter la recherche de profils adaptés aux besoins,

d'élargir la recherche de candidats en cas de difficultés de recrutement, de fiabiliser les candidatures, etc. Du côté des candidats, l'ambition est de mieux qualifier l'expérience, les compétences, d'ouvrir de nouvelles opportunités professionnelles en identifiant les compétences transférables, en facilitant l'élaboration de parcours compétences. Dans le cadre de l'observatoire, un travail partenarial a été mené avec Pôle emploi pour "maritimiser" les offres d'emploi. Concrètement, cela se traduit par l'ajout des trois contextes de travail ("en zone maritime", "en zone portuaire", "en milieu hyperbare") qui viennent alimenter les fiches métiers.



Conditions de travail et risques professionnels	
Au domicile d'un particulier	
Déplacements professionnels	
Au domicile de l'intervenant	
Possibilité de télétravail	
En chambre noire	
En environnement allergène	
En environnement bruyant	
Exposition aux intempéries	
En flux tendu	
En grande hauteur ou à proximité du vide	
En ligne ou îlot de production	
En milieu exigé ou confiné	
En extérieur	
En altitude	
En milieu nucléaire	
En milieu hyperbare	
En salle blanche	
Sans lumière naturelle	
En zone frigorifique	
En zone à atmosphère contrôlée	
Manipulation d'un équipement dangereux	
Manipulation de produits à risque	
Port d'équipement d'hygiène	
Port d'équipement de protection (EPI, casque...)	
En bloc opératoire	
En chambre mortuaire ou funéraire	
En laboratoire	
En zone militaire	
En zone portuaire	
En zone aéroportuaire	
En milieu maritime	
Source : Pôle emploi	
Port de gilet pare-balles	
Port de tenue professionnelle ou d'uniforme	
Port et manipulation de charges lourdes	
Position pénible (accroupie, à genoux, ...)	
Station debout prolongée	
Travail répétitif et/ou cadence imposée	
Exposition à de hautes températures	
Exposition à de basses températures	
utiliser des escaliers	
Exposition possible à gaz, aérosol, fumées ...	
En contact avec du public	
Station assise prolongée	
Activités de motricité fine (dextérité...)	



Dominique BEX, référent mer à la DDETS 13, et Eline GOUJON, chargée de projets pour Cap au Nord Entreprendre

L'opération "Embarquement vers l'emploi" mise en place à Marseille vise à répondre aux tensions de recrutement de la filière portuaire. Deux familles de métiers ont été ciblées : la *construction et réparation navales* et les *services à l'exploitation des marchandises*. Le projet a consisté à expérimenter au premier semestre une méthodologie d'actions immersives et ludiques, adaptées aux besoins des publics en présence, pour les "embarquer" dans un parcours, les remobiliser, susciter des vocations. Ce sont pas moins de 130 demandeurs d'emploi qui ont pu être touchés au premier semestre 2023. Le partenariat a permis de mobiliser 19 entreprises de proximité, avec lesquelles des rencontres ont été organisées.



Les employeurs du secteur maritime utilisent-ils Pôle emploi pour déposer leurs offres ?

Cela dépend du secteur d'activité. Les employeurs de la pêche utilisent très peu ce canal de recrutement. A l'inverse, les entreprises des industries nautiques travaillent régulièrement en partenariat avec Pôle emploi pour trouver leur main d'œuvre.



On entend beaucoup que la conception du travail et de l'emploi des jeunes a changé. Est-ce que les chiffres le disent également ?

Plusieurs études sectorielles (comme dans le tourisme, dans le sanitaire et social, etc.) soulignent que le rapport au travail des jeunes, et plus globalement des travailleurs, a changé ces dernières années, notamment suite à la crise sanitaire. Cela a un des effets sur l'attractivité des métiers. Il faudrait pousser les travaux pour objectiver ces premières observations vis-à-vis du secteur mer.

LA FORMATION AUX MÉTIERS DE LA MER : UN BESOIN DE COORDINATION



Christiane LAGRIFFOUL du Carif-Oref Occitanie et Stéphanie RUAULT de la mission Carif-Oref de la Collectivité de Corse

Le travail de l'observatoire des métiers s'attache particulièrement au volet de la formation professionnelle. C'est un axe de travail à part entière. Pour aider à la décision (ouverture éventuelle de nouvelles formations selon les besoins, mutualisation, adaptation des formations, etc.), une cartographie interrégionale complète des formations menant aux 111 métiers de la mer pré-identifiés est en cours d'élaboration. Un des enjeux est de pouvoir distinguer la formation initiale de la formation continue ainsi que de l'apprentissage. Une fois la cartographie établie, elle permettra d'identifier les éventuels manques pour répondre aux besoins en compétences des employeurs de la façade Méditerranée, en dans les respect des compétences de chacun.



Ce travail se base sur très principalement sur deux sources : la base de données IDEO de l'Onisep, et la base de données Offre info des Carif-Oref. Ces données, une fois centralisées et harmonisées, devront être "nettoyées" pour bénéficier *in fine* d'une cartographie complète et cohérente, fondée sur l'approche compétences.

Centraliser
et
harmoniser
les sources

Nettoyer la
base

- Retirer les doublons, identifier les manques etc.

Saisir le sous-groupe
Formation pour

- Confronter le fichier à leurs bases
- Compléter
- Identifier les éventuelles incohérences

Source : Carif-Oref

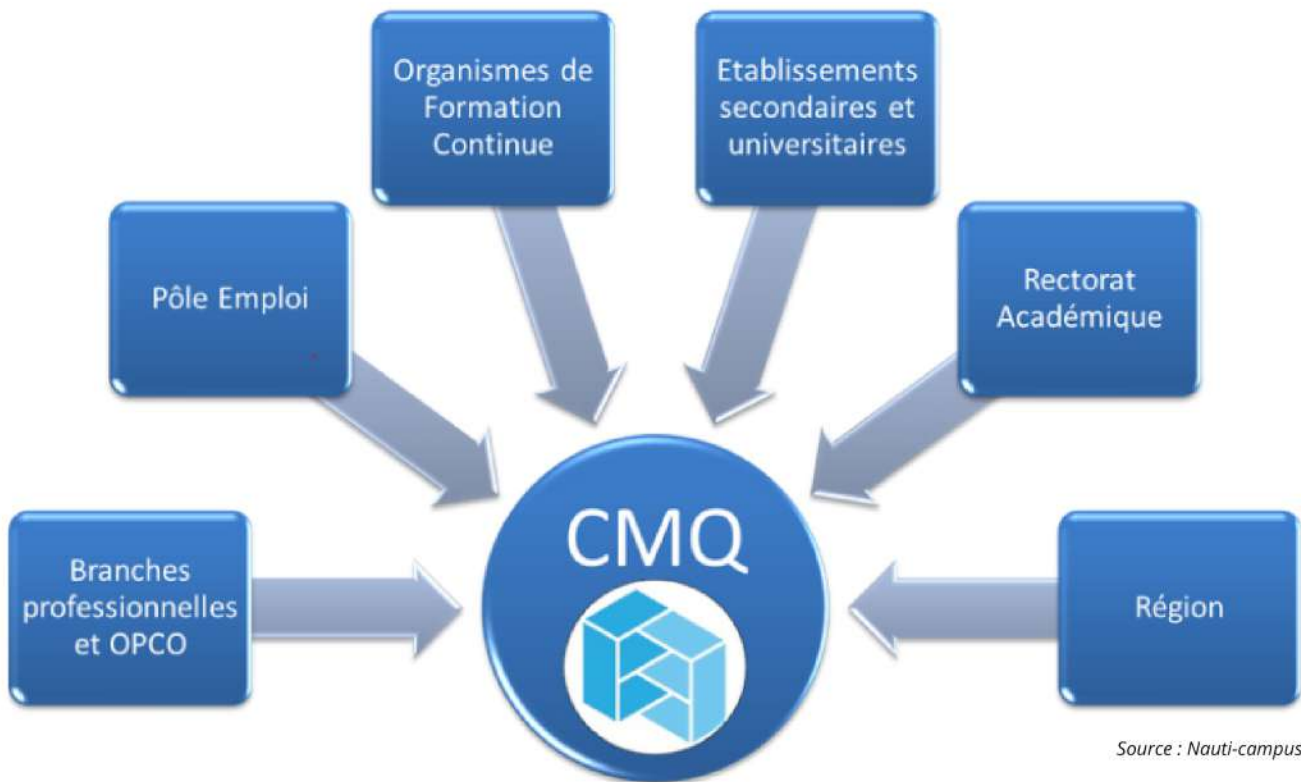


Guillaume PHILIPPE, directeur opérationnel du campus des métiers et des qualifications (CMQ) "Nauti-campus" de Canet-en-Roussillon et vice-président de la commission spécialisée

Les CMQ ont un réel intérêt qui réside dans la mise en synergie des acteurs et organismes de formation au service d'une filière. Sont présentées quelques actions phares portées par le Nauti-campus :

- Espace de discussion et de réflexion autour des métiers de la filière ;
- Lieu de mise en relation entre entreprises et demandeurs d'emploi ;
- Mission de réflexion sur l'évolution de l'offre de formation.

Le CMQ dispose d'un écosystème riche, sur lequel il s'appuie, comme le montre le schéma ci-après.



Source : Nauti-campus

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE RÉGIME SOCIAL DES MARINS PROFESSIONNELS



Claude REMBAUX, responsable du Service social maritime (SSM) Sud

Le SSM accompagne les marins professionnels à chaque étape de leur parcours professionnel : de l'entrée en formation, tout au long de leur carrière et jusqu'à la préparation de la retraite. Les domaines d'intervention sont variés :



Santé 33%



Famille 6%



Financier 34%



Formation 3%



Logement 8%

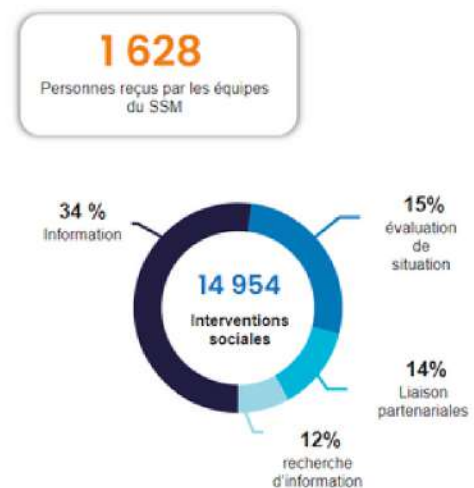


Travail 17%

Sont identifiés quatre avantages à devenir marin professionnel :

- L'attractivité des salaires,
- Les avantages sociaux,
- L'évolution professionnelle,
- L'absence de routine et la diversité des métiers.

Les interventions sociales sont réparties comme suit :



Le SSM accompagne les marins notamment lors des étapes de formation. Le travailleur social peut aider le marin dans l'anticipation des modalités d'organisation, sur le plan du coût de la formation, des ressources pendant la période de formation, de l'hébergement, etc. Les interventions concernent majoritairement les hommes :



19% de femmes



81% d'hommes



CONCLUSION DE LA MATINALE



Eric LEVERT, Directeur interrégional de la mer Méditerranée (DIRM)

Cette première Matinale des métiers de la mer s'est illustrée par la qualité des intervenants. Cet évènement a permis d'ouvrir à la fois de nouvelles perspectives mais aussi de capitaliser sur les travaux d'ores et déjà engagés. Les échanges ont permis de mettre en évidence les ajustements qui sont à opérer pour rendre notre observatoire le plus pertinent. Nous y travaillons activement.



Les marins français travaillant sous pavillon étranger peuvent-ils être suivi par le SSM ?

En principe, le SSM est ouvert uniquement aux marins du régime ENIM (Établissement national des invalides de la marine - établissement public national chargé du régime spécial de sécurité sociale des marins). Toutefois, le travailleur social pourra orienter le marin vers des partenaires compétents.



Le SSM peut-il aider les primo-marins (cas du logement des stagiaires) ?

L'aide varie en fonction des partenariats locaux qu'a développé le SSM compétent. Le travailleur social peut aider à la recherche de financements ou co-financements.



Quels sont les financements que peuvent apporter les régions pour les formations ?

Les régions financent surtout les projets de formation des demandeurs d'emploi et des jeunes. Pour les salariés, il existe d'autres dispositifs (OPCO, CPF, Pôle emploi, DREETS, etc.).



Dans quelle mesure les brevets étrangers peuvent-ils être reconnus en France ? (Espagne par exemple)

Il existe une procédure de reconnaissance des brevets en France. Seuls les titres conformes à la convention STCW délivrés par ou sous l'autorité d'un Etat membre de l'Union européenne, de l'espace économique européen ou d'un pays tiers reconnu par la France peuvent faire l'objet d'un visa de reconnaissance. Ce visa permet de naviguer sur les navires sous pavillon français. Arrêté téléchargeable [ICI](#)



Quelles sont les possibilités pour embarquer des jeunes primo-marins ?

Le dispositif de marées découvertes permet d'embarquer des jeunes à bord des navires professionnels. L'enjeu du dispositif est de trouver un équilibre entre le besoin de faire découvrir le métier et les enjeux de sécurité à bord.

CHIFFRES CLÉS

- La façade recense 71 144 établissements ayant une activité dans le « périmètre Mer ». Les créations d'établissements sont globalement en croissance dans les trois régions.
- On comptabilise 214 000 emplois dans les activités du « périmètre Mer », dont près de 24 000 dans les activités « coeur Mer ». En six ans, le nombre d'emplois dans les activités « coeur Mer » a régressé de -3 %. Stimulé par les activités « périphériques Mer », l'emploi dans le « périmètre Mer » est en croissance (+5 %).
- En mars 2022, près de 4 500 demandes d'emploi pour les métiers « coeur Mer » étaient enregistrées par Pôle emploi sur la façade, en baisse significative pour les trois régions.
- Selon une première observation, 2 948 formations dispensées en Méditerranée sont susceptibles d'être rattachées aux 111 métiers du « périmètre Mer », 508 d'entre elles ayant directement un caractère maritime.



Rencontre organisée dans le cadre de la programmation des Matinales du Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur et du projet FAMEX 2030

